

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. ANQUETIL David, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes ANQUETIL David, LECLERC Gaëlle, LEMETTAIS Christophe, MASSELINE Stéphane, LEDO Nadine, LEDO Antoine, BAUDRY Laurence, VALLIN Morgan et MASSON Régine

Formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MASSON Régine.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

1~ Projet Salle polyvalente : finalisation du plan de la salle pour préparation du permis de construire

Délibération 2023.001

Le Conseil Municipal a convié M. BRESSAC afin de valider les derniers plans pour déposer le permis construire.

L'entreprise EUCLYD a confirmé le bornage de l'acte de vente du terrain du 22 février 1980. Les plans accessibles sur le cadastre (cadastre. gouv) avec lesquels l'architecte avait travaillé sont erronés. Les nouveaux plans ont intégré cette correction.

Le Conseil Municipal souhaite apporter quelques modifications au dernier plan soumis :

- Modification du SAS d'entrée : la surface est grande, nous souhaitons plutôt augmenter la superficie de la salle,
- Modification de la porte du local matériel : la porte donnera un accès direct sur la salle plutôt que sur l'entrée,
- Parking : Le lot VRD inclut dans le coût prévisionnel du projet ci-après sera confirmé ou pas au moment de l'appel d'offre,
- IL a été décidé que les fenêtres seront situées côté SUD avec en option un équipement de volets roulant.

Au moment de l'ouverture de chantier, la commune devra prendre l'assurance dommage ouvrage ainsi que le « tous risque chantier ».

Suite à l'accord du conseil municipal du 27 janvier 2022, la commune a déposé une demande de subvention auprès de la DETR et DSIL pour la réhabilitation d'une salle polyvalente par le démolition et reconstruction.

Afin que le dossier soit instruit dans sa totalité, la commune doit fournir le montant projet estimatif pour l'ensemble des lots.

Coût prévisionnel global du projet (HT) : 806 790,47€

Financement	Montant HT du projet	Taux sollicité	Montant HT de la subvention sollicité
DETR	806 790,47 €	20%	161 358,09 €
DSIL	806 790,47 €	20%	161 358,09 €
Le Département	806 790,47 €	25%	201 697,62 €
3CA (40% du reste à charge)	282 376,67 €	40%	112 950,67 €
		Total	637 364,47 €

Restant à la charge de la commune : 169 426€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve** le plan de financement pour la réhabilitation d'une salle polyvalente par la démolition et reconstruction pour un montant de 806 790.47€ HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes (DETR, DSIL, Département, Région ...)
- **Valide** le projet

Questions diverses

- Visite du Président de la 3CA, le vendredi 7 avril à 9h00 à la Mairie
- Enfance et Jeunesse CCCA : Une rencontre avec les jeunes 11-17 ans et Mr Dylan Boucher, animateur à la 3CA est prévue le 28 juin pour connaître les souhaits d'activités des jeunes
- Départ en retraite de Benoit : Le départ de Benoit est prévu pour début Juillet 2023. Nous allons étudier les coûts des services extérieurs pour l'entretien des espaces verts afin de prendre la décision qui conviendra le mieux à la commune pour son remplacement.
- Fête de la St Vaast : Le samedi 8 juillet. Le Conseil Municipal reconduit l'artificier de l'année dernière.
- Borne incendie : le groupement de commande a été porté par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central. Nous sommes en attente des communes associées à ce groupe d'achat qui ont demandé leur subvention auprès de la DETR avant de lancer les travaux.

- PLUi : nous sommes dans la phase « identification des bâtiments pouvant changer de destination » Une communication par boîtage à tous les thiouvillais a été effectuée, nous avons également communiqué sur le panneau d'affichage, « panneau pocket » et le site internet de la mairie.
- Urbanisme : nous avons reçu en mairie deux demandes de déclarations préalables et une demande de permis de construire.
- Messe à Thiouville le 29 avril à 18h30
- Salle polyvalente : M. Le Maire propose le nom de la salle : « Salle Charles d'Herbouville ». Un récent travail de rédaction d'un livret édité par le département et co-écrit par Jean-Jacques Thiercelin retrace la vie exceptionnelle de Charles d'Herbouville, **le premier président de l'administration départementale de la Seine-Maritime**, descendant d'une famille qui géra le territoire de Thiouville pendant des siècles. Nous possédons dans notre église la pierre funéraire de Marie Dampierre (1553), femme d'un autre Charles d'Herbouville, seigneur de Thiouville
- Subventions : Nous sommes en attente des demandes de subvention des associations thiouvillaises. Les subventions seront à discuter au prochain conseil.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 13 avril à 20h30 pour le vote du budget primitif 2023.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 35.